

Séance du 18 juin 1913.

Présidence de M. Lhérisse.

M. Noël est nommé rapporteur de l'ajournement de la loi de M. Crolard n° 2803.

M. Driant est nommé rapporteur provisoire du projet de loi relatif à la nomination des Officiers et Lieutenants

M. Gallois est nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Razimbaud sur l'armée Coloniale

L'admission reprend aux amendements déposés sur le projet de loi de trois ans.

Les amendements n° 84 à 93 sont repoussés

M. Mignot-Bozorian entend l'amendement n° 94 et ajourné

Les amendements 95, 97, 101, 103, 104, 105, 107 ne sont pas adoptés. Les amendements 96, 98, 99, 102, 106 sont ajournés.

Les amendements 108, 109, 111, 113 et 114 ne sont pas adoptés. Les amendements 108, 110, 112, 115 sont ajournés.

M. Pate demande, tout en respectant le texte du Gouvernement, d'admettre l'amendement n° 116 sur l'institut agronomique.

M. de Montebello appuie cette observation. Le même sort pourrait être réservé aux élèves de cet Institut et à ceux de l'École Forestière et Centrale. En Liège, s'il y a lieu, on pourrait revenir au texte du Gouvernement (adopté) L'amendement n° 117 est ajourné.

L'amendement n° 118 n'est pas adopté.

L'amendement n° 119 de M. Lachaud est pris en considération. M. Dutilleul est chargé de s'entendre avec son auteur pour une modification de texte.

L'amendement n° 120 est repoussé

Les amendements n° 121, 122 et 123 sont ajournés.



L'amend<sup>mt</sup> - 124 réservé. Le N° 125 également. (question  
de l'incorporation de la classe à 20 ans)

L'amend<sup>mt</sup> - 126 a déjà reçu satisfaction. L'amend<sup>mt</sup> - 127 n'est  
pas adopté. Les amend<sup>mts</sup> - 129 et 130 ne sont pas adoptés.  
L'amendement 131 et 133 sont ajournés.

Les amendements 132 et 134 ne sont pas adoptés.

Sur l'amendement N° 135 de M. Miquot Bogerian (incorpo-  
ration de la classe au 1<sup>er</sup> Novembre - à raison du besoin de  
la main d'œuvre agricole - M. Tregnier est entendu.

L'hon. membre soutient l'amendement. M. M. Noël  
et de Montebello font observer qu'il y aurait danger  
à incorporer la classe au moment du premier froide.

L'amendement est ajourné en vue de prendre l'avis du Mi-  
niste de la Guerre.

L'amend<sup>mt</sup> N° 136 est ajourné

L'amend<sup>mt</sup> N° 137 a reçu satisfaction.

L'amend<sup>mt</sup> N° 138 est rejeté.

L'amend<sup>mt</sup> N° 139 est réservé ainsi que l'amend<sup>mt</sup> N° 140

L'amend<sup>mt</sup> - 141 peut faire l'objet d'une loi spéciale.

également l'amend<sup>mt</sup> - 142.

L'amend<sup>mt</sup> 143 ainsi que les amend<sup>mts</sup> 144, 145, 146,  
147, 148 ne sont pas adoptés.

L'amend<sup>mt</sup> - 149 ~~est adopté~~ a reçu satisfaction.

L'amend<sup>mt</sup> - 150 est renvoyé à une loi spéciale, ainsi que  
l'amendement 152. L'amend<sup>mt</sup> - 151 n'est pas adopté.

L'amendement N° 153 de M. Abel est adopté.

Les amend<sup>mts</sup> 154 et 155 ne sont pas adoptés.

L'amendement N° 156 est ajourné avec avis favorable.

Le Président,